

MÉMENTO DU RFL

Applicable au 1^{er} septembre 2024

Le Conseiller technique sportif (CTS), cadre d'État mis à disposition de la ligue, ou l'Assistant technique régional (ATR), cadre de droit privé recruté par la ligue, assure la fonction de Responsable formation de ligue (RFL).

Par défaut, le RFL est proposé pour agrément au Directeur technique national (DTN) de la FFTir par le président de ligue pour la durée de l'olympiade. L'agrément est ensuite automatiquement renouvelé si aucune des parties ne souhaite y mettre un terme.

Prérequis :

Le RFL doit être titulaire de l'un des diplômes suivants : Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) mention « Tir sportif » / Brevet d'État d'éducateur sportif 2^e degré (BEES 2^e degré) option « Tir sportif » ou Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) mention « Tir sportif » ou Brevet fédéral entraîneur 2^e degré (BFE 2^e degré), ou Brevet fédéral entraîneur (BFE), seuls diplômes intégrant la formation de cadres dans leur cursus de formation.

Toutefois, il peut être accepté par dérogation du DTN, après demande du président de ligue, un titulaire des diplômes suivants : Brevet d'État d'éducateur sportif 1^{er} degré (BEES 1^{er} degré) option « Tir sportif » ou Certificat de qualification professionnelle (CQP) « Moniteur de Tir sportif » ou Brevet fédéral entraîneur 1^{er} degré (BFE 1^{er} degré).

Stage d'habilitation :

Tout nouveau RFL, une fois nommé, doit suivre une formation initiale d'adaptation au poste (stage d'habilitation) lui permettant d'être en capacité d'accomplir avec efficacité ses missions. Cette formation comprend un premier temps d'accompagnement à distance par le coordonnateur national en charge du suivi des RFL. Un deuxième temps de formation en présentiel est organisé à l'occasion du colloque annuel des RFL. Un suivi et une assistance technico-pédagogique sont ensuite prodigués tout au long de la saison pour accompagner les RFL.

Missions spécifiques (selon les directives nationales édictées par la FFTir) :

- constitue l'interface privilégiée entre les départements formation fédérale et formation professionnelle de la FFTir et la ligue pour toutes les questions relatives à la formation,
- applique les orientations en matière de formation fédérale, selon les règlements, programmes, contenus et supports définis et mis en place par le département formation fédérale de la FFTir,
- participe au colloque annuel des RFL organisé par le département formation fédérale de la FFTir,
- adresse au responsable national le bilan formation ligue de la saison écoulée et les perspectives pour la saison à venir,
- constitue et coordonne l'équipe formation de l'Équipe technique régionale (ETR),
- recrute et assure le renouvellement des membres de l'équipe formation de l'ETR,
- veille à se former régulièrement pour maintenir à jour ses compétences dans son poste,

- met en place une dynamique de formation continue de l'équipe formation de l'ETR afin de mettre à niveau régulièrement les compétences de ses membres,
- établit le calendrier des formations initiales et continues sur la ligue en concertation avec le Responsable entraînement de ligue (REL), le Responsable compétition de ligue (RCL) et le Responsable régional arbitrage (RRA),
- organise et met en place chaque saison les formations initiales des cadres sur la ligue : certification de compétences Capacité à accueillir et conseiller (CAC), Brevet fédéral jeune encadrant (BFJE), Brevet fédéral animateur (BFA) et Brevet fédéral initiateur (BFI),
- organise et met en place chaque saison, dans le cadre du Plan régional de formation (PRF), les formations continues des cadres sur la ligue au travers de Certificats de spécialité (CS) et/ou d'Unités de formation (UF) : CAC, BFJE, BFA et BFI,
- coordonne la gestion administrative, logistique et l'intendance des formations régionales,
- rédige les convocations de l'encadrement et des stagiaires pour les formations sur la ligue,
- anime ou délègue l'animation des formations initiales et continues sur la ligue,
- veille au respect des consignes d'éthique, des règles sanitaires, de sécurité et d'hygiène lors des formations initiales et continues des cadres sur la ligue,
- utilise la plateforme de formation Moodle mise à disposition par la FFTir à titre gracieux pour organiser, notamment, les Formations ouvertes et à distance (FOAD) et assurer le lien avec les stagiaires,
- préside la commission de sélection et positionnement, le jury plénier et la commission de recours pour les formations initiales CAC, BFJE, BFA et BFI organisées sur la ligue,
- valide les formations initiales et continues de la ligue via l'Intranet ITAC, édite les certificats et diplômes correspondants et renseigne les « Passeports formateurs fédéraux »,
- met à jour les fiches des stagiaires en formation sur l'intranet ITAC (photos et coordonnées),
- crée des contenus et supports en lien avec la formation sous forme de PowerPoint, Prezi, Powtoon, vidéos, etc.,
- suit l'organisation et l'évolution du dispositif « Cibles Couleurs » sur la ligue,
- organise les passages de grades « Cibles Couleurs » lors des formations BFJE, BFA et BFI, enregistre et édite les diplômes correspondants via le site « Cibles Couleurs » et valide les « Passeports Cibles Couleurs »,
- effectue des actions de communication, promotion et développement de la pratique dans le respect des valeurs et de l'éthique de la FFTir,
- en concertation avec le président de la ligue et le président du comité départemental concerné, le RFL nomme et habilite le RFD pour la durée de l'olympiade (voir mémento du RFD),
- en concertation avec le président de club, le RFL nomme et habilite le RFC pour la durée de l'olympiade, après avis consultatif du Responsable formation départemental (RFD), du président du comité départemental et du président de la ligue (voir mémento du RFC).

Missions annexes (selon les spécificités de chaque ligue) :

- établit et suit le budget annuel et par action alloué à la formation (dépenses et recettes),

- règle les différentes dépenses (hébergement, restauration, frais de déplacement et vacations des intervenants) en fonction des barèmes en vigueur (régie d'avance),
- participe à l'élaboration du projet de développement régional (partie formation) pour l'olympiade,
- participe à l'élaboration du dossier de demande de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et/ou des collectivités territoriales.
- présente le rapport annuel relatif à la formation lors de l'assemblée générale de la ligue ainsi que les prospectives associées de la saison et/ou de l'olympiade,
- a un avis consultatif auprès du comité directeur de la ligue pour la partie formation,
- informe le comité directeur de la ligue et les membres de l'ETR des nouvelles directives suite au colloque annuel des RFL,
- assure la liaison avec la commission régionale formation,
- informe et conseille sur le dispositif de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) des diplômes fédéraux et professionnels,
- assure les fonctions de tuteur pour les formations nationales organisées par la FFTir : BFE 1^{er} et 2^e degré, CQP « Moniteur de Tir sportif », DEJEPS / DESJEPS mention « Tir sportif »,
- organise la promotion de la formation lors des manifestations régionales (salons, compétitions, etc.),
- réalise et gère les commandes des outils pédagogiques nécessaires à la conduite des formations auprès de la boutique formation / « Cibles Couleurs »,
- organise et valide à la demande des clubs, comités départementaux ou de la ligue, en relation avec le REL, le passage des niveaux bleu à arc-en-ciel du dispositif « Cibles Couleurs ».